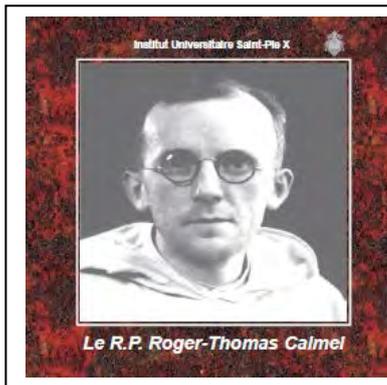




# Lettre de l'Institut Universitaire Saint-Pie X

Retrouvez les  
dernières  
publications  
de l'Institut



Colloque du 13 mars 2014 :

8 interventions – durée totale :  
4 h 55 – 15 €.

Avec la participation :  
de Mgr Tissier de Mallerai  
du R.P. Jean-Dominique op



Durée totale : 11 h 40 – 15 €.

## Quoi de neuf à l'Institut ?

Chers parents, bienfaiteurs et amis,

Des changements notables et nombreux sont intervenus dans les disciplines, les programmes et l'organisation de la vie estudiantine, dans le désir d'améliorer toujours davantage la formation de nos étudiants, et dans le cadre du renouvellement de l'habilitation de nos licences par le rectorat de l'Académie de Paris. Nos enseignements fondamentaux ne changent cependant pas et nous proposons toujours des formations en histoire, lettres classiques et philosophie ainsi qu'une formation des maîtres.

Quatre axes de changements ont été suivis : les filières, l'insertion professionnelle, les formations parallèles et les partenariats internationaux.

### 1) Concernant les cours

La moyenne du contrôle continu est passée de 20 à 30 % de la moyenne générale. Cette modification devrait faciliter auprès des étudiants l'acquisition d'une habitude et d'une méthode de travail.

Nous sommes ensuite passés de 2 à 3 niveaux en langue anglaise dans le but d'une meilleure adaptation aux aptitudes des étudiants.

Les étudiants entrés en septembre 2014 pourront bénéficier dès leur deuxième année, d'un cours d'informatique leur permettant, notamment, de maîtriser les logiciels de bureautique et les méthodes de recherche universitaire sur Internet. Ils pourront se préparer au C2i. Ils posséderont ainsi un atout supplémentaire à l'heure des écoles ou des concours professionnels.

#### En Histoire

Les cours d'histoire de l'art et de géographie passent de 3 à 4 h hebdomadaires. Sont ajoutés, notamment, des enseignements d'anthropologie, de paléographie, d'histoire des colonies françaises d'extrême-orient, d'histoire des idées médiévales et modernes (liberté de conscience).

#### En Philosophie

La philosophie se voit dotée d'un cours de philosophie du droit sur les trois années. Un partenariat avec l'université Jagellon de Cracovie a été signé, prévoyant à terme la reconnaissance mutuelle des diplômes européens.



Voyage à Venise (juin 2014)

*Les auteurs et les sciences  
ne sont pas à égalité pour  
former un homme.*

*R.P. Calmel*



### En Lettres Classiques/ Humanités : nouvelle filière, nouveaux parcours

En Lettres Classiques, une nouvelle filière « Humanités » remplace la filière « Lettres Classiques ». Cette nouvelle licence, plus généraliste, comporte :

- **Des enseignements dans les grandes disciplines littéraires** : langue et littérature française, latine et grecque ; histoire (culturelle, littéraire, des idées politiques), philosophie, histoire de l'art, archéologie, etc.

- **Un parcours « Lettres classiques »**

Correspondant à l'ancienne filière « Lettres classiques », il comporte cependant davantage de littérature française en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années, davantage de cours de langue en 3<sup>e</sup> année, ainsi que des cours d'histoire antique.

Ce parcours totalise quelques heures hebdomadaires de plus (20 h 30 à 23 h 30) par rapport à l'ancienne licence (20 h). Ces ajouts modérés devraient permettre aux étudiants de conserver leur avance de niveau en langue latine et d'avoir une meilleure connaissance des œuvres littéraires.

- **Un parcours d'excellence « Lettres, cultures et patrimoine »**

Intégrant les cours de lettres classiques (français, latin, grec), ce parcours ajoute des enseignements de disciplines annexes : philosophie (toutes les grandes disciplines y figurent), histoire de l'art ou géographie. Se rapprochant des écoles préparatoires, ce parcours est réservé aux étudiants faisant preuve d'une plus grande motivation et de dossiers scolaires supérieurs ; l'éventail de ses formations permet également une meilleure réorientation ; enfin il comporte un nombre plus grand d'heures de cours hebdomadaires (de 27 à 30 h).

## 2) L'insertion dans la vie professionnelle

La politique de l'Institut Saint-Pie X en matière d'insertion dans la vie professionnelle comporte trois grands volets :

- **La proposition de stages étendue à tous les étudiants** et non plus seulement aux étudiants de la Formation des maîtres.

L'évaluation du stage peut entrer dans la moyenne générale. Ce stage aura pour avantage, non seulement de découvrir un métier et la réalité de la vie professionnelle, mais aussi de faciliter l'insertion professionnelle.

- **La mise en place d'un Projet Personnel et Professionnel (PPEP).**

Ce projet consiste :

1) au premier semestre, en six conférences données par des professionnels issus des anciens de l'Institut Saint-Pie X.

Ces conférences (existant depuis 2009) ont pour objet de présenter :

- le parcours suivi par l'ancien étudiant après sa formation à l'Institut ;
- le métier exercé par l'ancien étudiant et les métiers afférents ;
- les débouchés professionnels (métiers de la recherche, de la documentation, de la fonction publique, des ressources humaines, du marketing et de la gestion d'entreprise, etc.) correspondant à un profil littéraire ;
- les atouts professionnels d'une filière littéraire.



2) au second semestre, en des travaux pratiques liés à l'insertion dans le monde professionnel, notamment :

- la rédaction d'un *curriculum vitae*,
- le passage d'un entretien,
- la préparation à certains concours.

- **La mise en place d'un Bureau d'aide à l'insertion et à l'orientation professionnelles** par des permanences assurées par des professionnels de l'orientation et du recrutement.

### 3) Nouvelle formation intégrée : Initiation juridique

À partir de la rentrée 2015-2016, sera proposée une formation intégrée d'initiation juridique (sanctionnée par un diplôme privé), à raison de 3 à 4 h hebdomadaires et comportant des cours de philosophie du droit, de droit civil, de droit public, de droit pénal, et de droit social.

Ce cours a deux objectifs :

- apporter une formation enrichissante ;
- faciliter l'intégration dans des formations professionnalisantes ou réussir divers concours nécessitant un minimum de connaissances juridiques.

Le cours de philosophie du droit a été inauguré à la rentrée 2014. Il est assuré par M. François Vallançon, ancien élève et assistant de Michel Villey, docteur en philosophie du droit, et ancien maître de conférences à l'université Paris II (Assas).

### 4) Des échanges internationaux

La signature de deux partenariats internationaux en 2014, l'un le 7 mars avec l'université Jagellon de Cracovie, et l'autre le 9 octobre, avec l'Ecole des hautes études en science économique de Nijni-Novgorod, en Russie, université de quelque 16 000 étudiants, permettra des développements au niveau international.

Le premier échange effectif fut la participation de M. Jean-Paul Besse à un colloque sur la France et la Russie au XVII<sup>e</sup> s., colloque tenu à Nijni-Novgorod les 9 et 10 octobre 2014.

Des échanges de professeurs à l'occasion de cours ou de colloques sont envisagés ainsi que des échanges d'étudiants.

Un projet d'université d'été réciproque pourrait offrir aux étudiants l'opportunité d'un mois d'été profitable à de multiples points de vue.

Modifications de cours, nouvelle filière, nouveaux parcours, développement d'une politique d'insertion professionnelle pour une meilleure adaptation de nos étudiants aux exigences du monde du travail, nouvelle formation intégrée en droit, échanges internationaux, tels sont les axes principaux de l'Institut Saint-Pie X en cette année 2014-2015. Tout en conservant l'esprit catholique qui anime notre enseignement, nous espérons que ces nouveautés puissent être bénéfiques à nos étudiants, enrichissantes pour nos professeurs et favoriser le rayonnement de l'Institut Saint-Pie X.

Vous souhaitant d'ores et déjà une sainte fête de Noël ainsi que tous mes meilleurs vœux pour l'année 2015, je vous prie de croire, chers parents, bienfaiteurs et amis, à l'assurance de ma prière fidèle et reconnaissante à l'autel de Jésus-Christ.



#### **Vous pouvez aider l'Institut Saint-Pie X**

- par vos dons (demander un reçu fiscal), déductibles de vos impôts sur le revenu mais aussi sur l'Impôt de solidarité sur la fortune (ISF),
- en commandant des exemplaires de la publication de l'Institut, *Vu de haut*,
- par un virement bancaire régulier (nous consulter),
- en finançant partiellement ou totalement la scolarité d'un étudiant.

*Lettre de l'Institut  
Saint-Pie X*

INSTITUT  
UNIVERSITAIRE  
SAINT-PIE X

21, RUE DU  
CHERCHE-MIDI  
75 006 PARIS

TELEPHONE :  
01 42 22 00 26

TELECOPIE :  
01 43 84 31 94

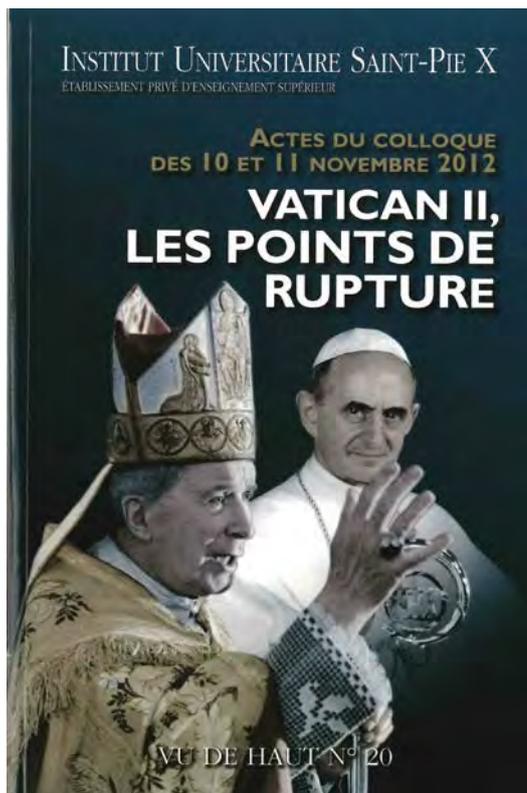
[iuspx@free.fr](mailto:iuspdx@free.fr)  
[www.iuspdx.fr](http://www.iuspdx.fr)

*Omnia Instaurare  
In Christo*

L'Institut Universitaire  
Saint-Pie X est un  
établissement  
d'enseignement  
supérieur sous Jury  
rectoral qui prépare aux  
licences européennes de  
Philosophie, d'Histoire et  
d'Humanités et dont les  
diplômes sont reconnus  
par l'État (excepté en  
philosophie).

Il assure en outre une  
Formation des maîtres  
pour les futurs  
enseignants des écoles  
primaires et secondaires.  
Il est habilité à accueillir  
les étudiants boursiers de  
l'État en histoire.

## Commandez le dernier *Vu de haut* n°20



Le dernier numéro de  
*VU DE HAUT* (été 2014)  
peut être commandé à  
l'Institut Saint-Pie X

(18,50 € frais de port  
compris)

21, rue du Cherche-Midi  
75 006 Paris

Tél. : 01 42 22 00 26

Fax : 01 42 84 31 94

Les publications de  
l'Institut St-Pie X, *Vu de  
haut*, sont toujours  
disponibles et en vente par  
correspondance.

Consultez la liste des  
numéros ainsi que tous les  
renseignements pratiques  
concernant notre  
établissement sur notre site  
[www.iuspdx.fr](http://www.iuspdx.fr)

### VATICAN II, LES POINTS DE RUPTURE

Introduction

*Abbé François-Marie CHAUTARD*

PREMIERE PARTIE : VATICAN II  
DANS SES ŒUVRES

Le « *subsistit in* » et la nouvelle conception  
de l'Église

*Abbé Philippe BOURRAT*

Une conception collégiale de l'Église vue  
comme communion

*Abbé Jean-Michel GLEIZE*

La redéfinition de l'Église comme  
sacrement

*Abbé Philippe TOULZA*

Y a-t-il un droit naturel à la liberté  
religieuse ?

*Abbé Thierry GAUDRAY*

DEUXIEME PARTIE : LE VRAI VISAGE  
DE L'ARTISAN

La phraséologie conciliaire,  
cheval de Troie des novateurs

*Dominique VIAIN*

La vision herméneutique du  
Concile

*Abbé François-Marie CHAUTARD*

TROISIEME PARTIE : LA  
CRITIQUE DU CONCILE

La critique du Concile et ses  
présupposés

*Abbé Jean-Michel GLEIZE*

La position de Mgr Marcel  
Lefebvre face au concile Vatican II

*S.E. Mgr Bernard FELLAY*

ANNEXES

Les pères de l'Église, champions  
de la liberté religieuse ?

*Abbé Nicolas PORTAIL*

La liberté religieuse, les enjeux  
d'un débat doctrinal

*Abbé Patrick de LA ROCQUE*

**N'oubliez pas de faire connaître l'Institut aux jeunes de  
votre entourage aptes à profiter de ses enseignements.**

**Merci de nous communiquer les coordonnées des  
personnes susceptibles de soutenir l'éducation de la  
jeunesse de demain.**

